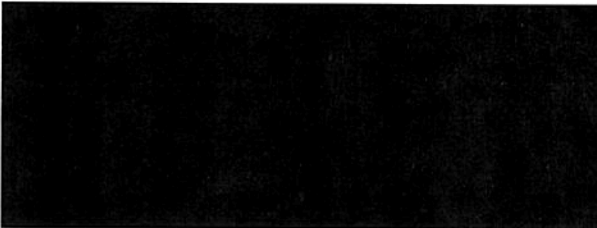


Le 3 juillet 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-4778

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 3 juin 2015, concernant la rémunération incitative versée au personnel de direction et d'encadrement.

Nous tenons à préciser que la rémunération incitative ne peut être versée que si le déclencheur financier établi a été atteint. Le versement de la rémunération incitative est également sujet à l'atteinte d'objectifs corporatifs et individuels.

1- Cible de performance financière (déclencheur financier) à atteindre pour le versement de la rémunération incitative

Vous trouverez ci-dessous le déclencheur financier (résultat net sur les activités poursuivies) à atteindre, par année, depuis 2008 pour permettre le versement de la rémunération incitative, indépendamment de la réalisation des cibles.

2008 : 2 275 M \$	2009 : 2 363 M \$	2010 : 2 425 M \$	2011 : 2 400 M \$
2012 : 2 450 M \$	2013 : 2 500 M \$	2014 : 3 050 M \$ (du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015)	

2- Résultats nets et dividendes versés au gouvernement

Vous trouverez ces informations dans les rapports annuels de l'entreprise sur son site Web en suivant le lien ci-dessous :

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-annuel.html>

Plus précisément on retrouve l'information sur les dividendes versés à la section *Sommaire* sous la rubrique *Hydro-Québec en un coup d'œil*, et les résultats nets à la section *Revue financière* sous la rubrique *Données financières trimestrielles consolidées*.

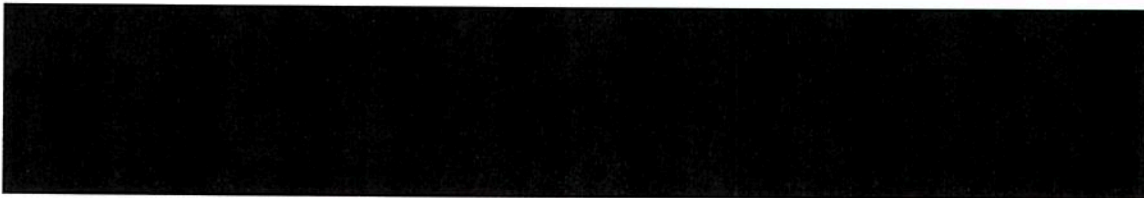
3- Performance obtenue

Vous trouverez ci-dessous les performances obtenues par tout le personnel d'Hydro-Québec depuis 2008 en termes de pourcentage des cibles à atteindre.

2008 : 93,44%	2009 : 92,03%	2010 : 96,98%	2011 : 92,76%
2012 : 96,21%	2013 : 95,95 %	2014 : 98,85%	

4- Rémunération incitative

En terminant, nous vous transmettons en annexe un tableau sur la rémunération incitative versée aux employés cadres, cadres de direction et hauts dirigeants d'Hydro-Québec, par année depuis 2008.



Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.